

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la simple question Jean-Rémy Chevalley –
lutte anti-grêle coordonnée et efficace (21_QUE_32)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Les chutes de grêle causent chaque années des dégâts très importants non seulement aux cultures, (vignes, cultures maraîchères, céréales, cultures herbagères etc..) mais également aux bâtiments, infrastructures diverses ou véhicules, en 2021, lors des violentes chutes de grêles sur la ville de Bulle, ont même blessé des enfants en course d'école.

La lutte anti-grêle existe, actuellement dans le canton de Vaud 2 groupements de lutte anti-grêle sont constitués, un est basé à Begnins, mais il cessera ses activités en 2022 faute de ressources financières et un autre à Lavaux qui est soutenu financièrement par les communes et les collectivités privées, mais les surfaces de lutte restent très restreintes et les effets ne sont que locaux.

Des moyens modernes existent, ils sont principalement basés sur la détection et le ciblage précis des moyens engagés, mais pour être efficace cette lutte devrait couvrir de grands territoires soit au niveau cantonal ou intercantonal.

J'ai donc l'honneur de poser la simple question suivante:

Une étude sur la lutte antigrêle au niveau cantonal, pour commencer, pourrait-elle être envisagée?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Réponse du Conseil d'Etat

Dans le cadre de sa mission de protection de la population, basée sur la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi), le Canton procède actuellement à une révision de l'analyse des risques (article 13 LPPCi). Dans le cadre de ces travaux, menés par le Service de la sécurité civile et militaire en collaboration avec les partenaires de protection de la population, de nombreux dangers sont analysés afin de connaître leur niveau de risque pour la population du canton. En particulier, le danger de précipitations violentes, dont font partie les orages accompagnés de grêle, a été analysé.

Vu la prépondérance de ce danger par rapport à d'autres, il est prévu de procéder à une analyse des capacités du Canton pour y faire face. Y seront vérifiés tous les aspects de protection et de préparation nécessaires à la maîtrise de ce danger. Dans ce cadre, la lutte anti-grêle sera donc abordée. S'il s'avère que les dispositifs actuels de protection sont significativement insuffisants, une proposition d'amélioration sera faite pour combler cette lacune, tout en tenant compte du fait qu'il n'est pas possible d'éviter à la grêle de tomber mais que des mesures peuvent être prises pour limiter ses impacts. C'est ce que font certains acteurs privés dans l'arboriculture et la viticulture notamment avec des filets anti-grêle.

L'ECA se préoccupe également de la prévention des dommages causés par la grêle. La lutte contre les dégâts dus à ce phénomène est en cours de développement et fera l'objet de communications auprès des assurés. Les établissements cantonaux d'assurance, via l'Association faitière (AEAI), sont actifs dans ce domaine en faisant la promotion de certains produits, notamment du boîtier grêle pour les propriétaires, qui permet de relever automatiquement les stores en cas d'annonces de grêle, ainsi que du répertoire de protection contre la grêle, servant d'aide pour le choix des éléments de construction résistant à la grêle. L'ECA rend attentifs les propriétaires et maîtres d'œuvre au choix des matériaux de construction et de rénovation, en donnant aussi divers conseils d'entretien (nettoyage,...) et d'anticipation (alertes météo,...) afin de protéger leurs bâtiments, les installations y relatives (panneaux solaires, etc.) et leur environnement.

De plus amples informations se trouvent sur le site internet de l'ECA et l'Association faitière :

<https://www.eca-vaud.ch/reflexepreventiongrele#!/grele>

<https://www.protection-dangers-naturels.ch/proprietaire/dangers-naturels/grele.html>

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 octobre 2021.

La présidente :

N. Gorrite

La chancelière a.i. :

S. Nicollier